



LE PETIT MESNULOIS

LE MOT DU MAIRE

A lors que les longues journées de confinement semblent derrière nous et que les vacances d'été nous ont permis de « recharger nos batteries », nous vous proposons un nouveau journal municipal, à l'aube du nouveau mandat que vous nous avez confié. Le « Petit Mesnulois » que vous tenez entre les mains paraîtra trois à quatre fois par an. Il a été conçu pour vous accompagner dans votre vie quotidienne et pour vous présenter les décisions municipales. Notre souhait : qu'il contribue, à son modeste niveau, à renforcer le lien social et à rapprocher les élus de l'ensemble des Mesnulois. Le désir de renouveau qui accompagne la rentrée des classes ne nous empêche pas de penser aux familles qui ont perdu un proche, au contraire. Nous pensons également à celles et ceux qui traversent des difficultés économiques, en cette période de turbulences qui s'amorce. Pendant ces longues semaines de confinement, nous avons tout fait pour maintenir le service public. Nous avons mis en place des mesures pour nous rapprocher des personnes isolées et, à l'heure du déconfinement, nous avons fait en sorte que la reprise de l'école se passe le mieux possible. Aujourd'hui, alors que des incertitudes demeurent sur la menace liée au virus, continuons à appliquer les mesures barrières qui nous ont permis d'éloigner le danger, et faisons vivre ●●●

SUITE PAGE 2

PHOTO : ML



Coup de jeune sur le journal municipal

**Vos nouveaux rendez-vous :
Action municipale, Au quotidien,
C'est tout vert...**

Comment
ont été vécues les
mesures barrières
à l'école?

PAGE 4-5

Transition
écologique :
Les Mesnuls
s'engagent

PAGE 8-9

Quel avenir
pour l'allée
des tilleuls?

PAGE 10-11

...

SUITE DE LA PAGE 1

les « bonnes choses » mises en place dès le mois de mars : solidarité, nouveaux modes de consommation en faveur des circuits courts... Notre équipe renouvelée souhaite travailler, avec l'ensemble des Mesnulois et des associations, pour un village plus respectueux de l'environnement, pour des transports plus doux et plus pratiques, pour repenser avec vous les espaces collectifs du village, pour accueillir les nouvelles familles et pour continuer à soutenir ceux qui en ont besoin. L'heure est venue d'agir pour que « l'après » soit le meilleur possible pour tous les habitants des Mesnuls.

Mais pour préparer l'avenir, il faut parfois prendre des décisions douloureuses. Avouons-le, nous aurions espéré que le calendrier de l'abattage de nos tilleuls ne coïncide pas avec notre mandat ! Pour autant, notre position est claire : si amputer la Grande Rue de ses arbres est un crève-cœur pour chacun d'entre-nous, il serait irresponsable de retarder encore cette opération. Il en va de notre sécurité à tous, et de la nécessité d'assurer le renouveau de ce magnifique alignement, plus petit site classé au titre de l'environnement en France ! Dans les pages qui suivent, nous vous expliquons ce qui sera entrepris dès la rentrée, avec le désir d'écouter tous ceux qui veulent œuvrer pour la collectivité et avec, nous l'espérons, le soutien de tous. ●

Michel Roux

ÇA S'EST PASSÉ
AUX MESNULS



LE 19 JUILLET, DANS LE PARC, coup d'envoi du premier match de football disputé depuis bien longtemps aux Mesnuls, avec des cages de but toutes neuves. Merci aux jeunes Mesnulois qui, grâce à leur dynamisme, ont remis au goût du jour cette tradition que l'on croyait perdue !

Toutes les informations sur le foot aux Mesnuls sont sur le groupe Facebook FOOTBALL LES MESNULS. PHOTO : FD

LE CARNET

NAISSANCES

Valentine WIPLIER,
le 15 janvier

Estelle Erika SALET,
le 13 mars

DÉCÈS



PHOTO : YB

Chistelle BIGNAULT, le 2 avril.

Née le 5 août 1980, Christelle a fréquenté l'école municipale des Mesnuls. Elle a ensuite effectué son premier stage d'éducatrice spécialisée aux Tout petits. Elle est toujours restée très attachée à son village, qui était pour elle « le rendez-vous des copines ». C'est aux Mesnuls qu'elle repose désormais. Elle laisse derrière elle son conjoint Gaël et leur fils Robin, 8 ans.

Daniel Yvon Jacques MAZIERES, le 16 février

Nicole Jeanne JACQUELINE
née SPERANZA, le 6 avril

Stéphane ROY,
le 18 avril

René Ferdinand Lucien ELINE, le 16 mai

Marie Françoise Bernadette TAILLEFER née PUYOS,
le 23 mai

Geneviève MEUNIER DU HOUSOY, née D'AUCOURT, le 19 juillet

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

LES CONTACTS

LE GROUPE AUTOURD'ELLES retrouvera ses adhérent.e.s en pleine forme dès la rentrée et reprendra dans des conditions optimales les activités «lectrices enthousiastes», «cinémô», «atelier de modèle vivant», «expériences culinaires», «dîners de nanas sympas», «grande soirée musicale dinatoire», «gym tonique corefit», Reprise sous la forme rencontres et tables rondes de «l'atelier racines et lianes». Et pourquoi pas l'atelier de vos envies ?

Besoin de vous retrouver ! Abonnez-vous, réabonnez-vous 20€/an
À bientôt, au Forum ou ailleurs.

LA SDM prévoit de participer au Forum des associations et de tenir son assemblée générale le samedi 24 octobre, sous réserve des incertitudes sur l'évolution des mesures prises dans le cadre de la gestion de la pandémie du Covid 19.

LE MONTFORTOIS EN TRANSITION (le MeT), avec laquelle la commune a signé le Pacte pour la transition (voir pages 8 et 9) organise une réunion publique le 26 septembre, de 17 à 20h, au foyer de la Bonnette, à La Queue-lez-Yvelines.

L'ASSOCIATION SAINT ELOI – NOTRE-DAME DU CHÊNE, sera présente lors du Forum des associations et à l'occasion des Journées européennes du patrimoine pendant lesquelles elle accueillera les visiteurs en l'église Saint Eloi et en la chapelle Notre-Dame du Chêne de 10h à 18h. Pendant le Temps de l'Avent, l'association participera au Spectacle de Noël du Comité des Fêtes. Elle contribuera par ailleurs au financement du Concert de Noël qui sera proposé, les 12 ou 13 décembre, en matinée, en l'église Saint Eloi. Ce concert sera interprété par le chœur du Mesnil, habitué de notre église depuis de nombreuses années, après deux saisons prestigieuses avec des concerts notamment en les cathédrales Saint-Louis de Versailles et des Invalides, et en Allemagne, pour saluer le Centenaire de la fin de la Première guerre mondiale.



PHOTO : DR

Association locale des personnes âgées des Mesnuls (ALPAM) :
alpam.fr

Association sportive des Mesnuls (ASM) :
sport-mesnuls.fr

Sauvegarde des Mesnuls (SDM) :
sdm-lesmesnuls.fr

Autourd'Elles :
autourdelles.fr

Saint Éloi – Notre-Dame du Chêne :
ass.steloi@gmail.com
Marc REMOND (0134861918)

Tennis club des Mesnuls :
ballejaune.com/club/tennisdesmesnuls

Association des ANCIENS COMBATTANTS :
a.raveu@orange.fr

Club boulistes :
magrino2@aol.com

La Carpe mesnuloise :
laccarpemesnuloise.blog4ever.com

En compagnie des ours (théâtre)
encompagniedesours@gmail.com



DIRECTEUR DE PUBLICATION : MICHEL ROUX (MAIRE)
CONCEPTION ET RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION
IMPRESSION : C PRINT, LA QUEUE-LEZ-YVELINES, EN 500 EXEMPLAIRES SUR PAPIER FSC
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



AGENDA

- **Cinéma en plein-air** aux Mesnuls le mardi 25 août, dans le cadre de la 9^e édition du Festival *Les Yvelines font leur cinéma*. Food truck sur place, mini-concert, animations l'après-midi (sous réserve). 300 transats sont fournis par le Département, apportez vos couvertures ! Projection du film *Little Miss Sunshine* à 21h au parc municipal (il est fortement conseillé d'arriver avant).



- **Forum des associations :** le 5 septembre, de 14h à 18h, Salle des Fêtes.
- **Fête du village,** Parc municipal. Vendredi 18 septembre : musique à 19 h, théâtre à 21 h. Samedi 19 septembre : musique à 19 h, apéritif, pique-nique et feu d'artifice à 22h.

SOUS RÉSERVE, SELON
CONSIGNES SANITAIRES
EN VIGUEUR.

Mention très bien pour notre école

École à la maison, déconfinement dans le respect des mesures sanitaires... Cette fin d'année scolaire aura été un défi pour les enseignantes et le personnel de l'école communale.

Le 22 juin, après trois mois de confinement, tous les enfants reprenaient le chemin de l'école, y compris les élèves de la classe inclusive d'Hélène Braillard. Il leur a fallu adopter de nouvelles règles : port du masque pour les enseignantes et le personnel encadrant, respect des distances, lavage des mains très fréquent, échelonnement des récréations afin d'éviter le brassage des classes... Retour sur ces deux dernières semaines d'école, avant des congés bien mérités pour les élèves comme pour les adultes.

Si tous les enfants que nous avons interrogés se sont dit contents de retrouver leur maîtresse et leurs camarades, et si dans l'ensemble, ils se sont bien adaptés, « *ce n'est plus comme avant. Nous ne pouvons plus jouer à chat, car nous ne pouvons plus nous toucher et, pendant la récréation, nous n'avons plus les copains des autres classes* », confie Valentin et Loïc, élèves de Nicole Vacher.

Pour les enseignantes, il était très important de retrouver les élèves avant les grandes vacances pour reprendre un rythme normal, et consolider les apprentissages.

UN TRAVAIL REMARQUABLE

Certains parents reconnaissent avoir rencontré des difficultés à concilier télétravail et « école à la maison ». Comme nous le fait remarquer Valentine Frichet, la maman de Fanfan : « *En tant que parents, nous n'avons pas la pédagogie des enseignantes. Le confinement nous a fait prendre conscience du travail remarquable que ces dernières effectuent au quotidien à l'école et de celui qu'elles ont fourni pour maintenir la continuité pédagogique à distance.* »



Des écoliers tout sourire, mais à bonne distance...

PHOTO : VV

Quant au personnel communal - Fabienne Meslin, Marine Wrobel, Eglantine Rivières, Marion Edeme Dine - elles méritent aussi un hommage, notamment pour le nettoyage et la désinfection des locaux.

Ce retour à l'école fut aussi l'occasion de dire au revoir à Yasmine Le Pêcheur, maîtresse des CP, CE1, CE2, qui quitte notre école pour démarrer une nouvelle vie professionnelle. À la rentrée prochaine, une quatrième classe sera ouverte. Deux nouvelles enseignantes ont été nommées : Isabelle Thomas et Caroline Corbel.

À partir du 25 août, Nicole Vacher et Myriam Houezo accueilleront onze enfants pour un « stage de réussite ». Ce dispositif existe depuis plusieurs années pour les enfants dont les apprentissages sont les plus fragiles. Il a été élargi cette année pour apporter à tous ceux qui le souhaitent une consolidation et une révision de certaines notions, et démarrer la prochaine année scolaire en confiance. ●

Une micro-crèche pour les Mesnuls

Après plus d'un an de travaux, notre micro-crèche accueillera à partir du 7 septembre onze enfants âgés de deux mois à trois ans. La gestion est assurée par l'association Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Méré. Camille Hamon, la directrice, encadrera une équipe de deux aides auxiliaires en puériculture, une aide auxiliaire « volante », qui se partagera entre notre micro-crèche et celle de Méré, et un agent polyvalent en charge de l'entretien des espaces de vie.

Elle explique : « Je pilote une structure à Méré, une à Richebourg et, bientôt, une troisième aux Mesnuls. En tant que directrice, je suis responsable de la gestion éducative, pédagogique, logistique, administrative de la micro-crèche, mais aussi de la sécurité, de la santé et du développement des enfants. » Elle poursuit : « Dans les micro-crèches, nous accueillons au maximum onze enfants. Cela nous permet d'offrir une approche plus familiale et un accueil plus

individualisé. Il est aussi plus facile de prendre le temps d'accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant, de répondre à leur interrogations, de les rassurer. Voilà pourquoi je tiens à mettre en place une fois tous les deux mois des ateliers-jeux avec les parents, puis, deux fois par an, un atelier-discussion, au cours duquel ils pourront échanger sur des thèmes touchant à la parentalité. »

ACCOMPAGNER LES PARENTS

Camille Hamon a à cœur de construire un partenariat avec les différents services de la commune comme, par exemple, la bibliothèque. Enfin, elle souhaite inclure dans notre micro-crèche l'accueil de très jeunes enfants en situation de handicap. Une belle ambition, dans la lignée de celle qui a permis d'ouvrir, l'an dernier, une classe inclusive dans notre école communale, pour six enfants de l'externat médico-pédagogique des Mesnuls. ●



La nouvelle crèche, prête à accueillir les enfants. PHOTO : FD

EN BREF

UN CHÊNE MESNULOIS CANDIDAT POUR « L'ARBRE DE L'ANNÉE »

La commune a proposé la candidature de l'un des deux chênes situés à La Millière, au croisement du chemin Foulain et du chemin de la Basse Boissière, au concours national "Arbre de l'année" 2020, organisé par Milan presse et l'Office national des forêts. Après sélection d'un arbre par région, le public pourra voter en ligne, du 2 novembre 2020 au 4 janvier 2021, pour le Prix du public 2020. Pour en savoir plus www.arbredelannee.com

BAISSE DE LA TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Pas de hausse des taux d'impôts locaux aux Mesnuls en 2020. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui figure sur votre taxe foncière, est même en baisse sensible. Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts pour mieux recycler, composter, et diminuer votre volume de déchets ménagers !

DEUX MOIS DE GRATUITÉ POUR LES PARKINGS DES GARES

La plupart des usagers n'ont pas pu utiliser les transports en commun entre le 16 mars et, *a minima*, le 11 mai. Ni les personnels mobilisés dans la gestion de la crise ni les usagers n'ont à subir financièrement cette situation. Aussi la Communauté de communes Cœur d'Yvelines supportera le coût des abonnements par la gratuité des mois de septembre et octobre prochains, en contrepartie du prélèvement effectué par Effia pour la période du 16 mars au 11 mai. Cette mesure s'applique aux parkings des gares gérés par Cœur d'Yvelines, situés à la gare de Montfort-Méré et à Villiers-Saint-Frédéric, près du lycée.

LES MESNULS, « TERRE SAINE »

La commune a obtenu en 2020 le label "Terre Saine, commune sans pesticides" qui valorise les communes exemplaires et facilite le passage au zéro pesticide. Ce label national, décerné par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a été remis à 317 collectivités depuis sa création en 2015. Pour l'obtenir, la collectivité doit avoir cessé l'usage de pesticides dans tous les espaces publics qui relèvent de sa responsabilité. Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/terre-saine-un-label-pour-valoriser-les-communes-exemplaires-et-faciliter-le-passage-au-zero>. ●

A quoi servent vos élus ?

Le 15 mars, vous avez élu les 15 candidats de la liste « Mon village, ma planète ». Sept femmes, huit hommes qui vont siéger au sein de votre conseil municipal pour les six prochaines années. Mais savez-vous vraiment à quoi ils servent ? Quels sont leurs pouvoirs et leurs devoirs ?



Votre maire, ses adjoints et vos conseillers municipaux sont des résidents des Mesnuls engagés au service de la commune. Ils vous représentent et se doivent de répondre aux besoins de la collectivité sans favoriser d'intérêt particulier. PHOTO : BM

LE MAIRE EST À LA FOIS AGENT DE L'ÉTAT ET AGENT DE SA COMMUNE. Officier d'état-civil, il publie les lois et règlements, signe (ou, par délégation, ses adjoints) les actes de naissance, de décès, les mariages et les divorces. Il délivre certaines autorisations, comme les licences des débits de boissons. Il organise les élections. Il prépare le budget de sa commune, la représente en justice, signe les contrats, passe les marchés... Officier de police judiciaire, il est chargé de maintenir l'ordre public, il constate les infractions, peut dresser des procès-verbaux, informe le pro-

cureur s'il constate un délit... Il est aussi, bien sûr, chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ONT LIEU AU MOINS UNE FOIS PAR TRIMESTRE. Elles sont fixées par le maire ou à la demande motivée du représentant de l'État, ou encore sur demande d'une partie du conseil. Le maire fixe l'ordre du jour qui reprend les dossiers soumis à l'assemblée, souvent après un travail en commission. Il doit être communiqué trois jours avant le début de la séance.

C'EST LORS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL QUE SE DÉCIDE TOUT CE QUI PEUT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS : vote du budget de la commune, décision d'accorder des subventions, organisation des services publics municipaux, travaux à réaliser, gestion du patrimoine communal, adoption du Plan local d'urbanisme, approbation des comptes...

LES DÉLIBÉRATIONS SONT ADOPTÉES À LA MAJORITÉ ABSOLUE : en cas de partage des voix, la voix du maire est prépondérante. Pour valider les délibé-

rations du conseil, il doit s'assurer avant chaque séance que la majorité des membres en exercice sera présente. En cas de quorum non atteint, le conseil municipal est convoqué trois jours plus tard sans condition de quorum. Le conseil municipal vote généralement à main levée. Lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, ou s'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote s'effectue par scrutin secret.

LE CONSEIL EST DONC AVANT TOUT UN LIEU DE DISCUSSIONS ET DE DÉBATS. Ses réunions sont d'ailleurs ouvertes au public sauf si l'assemblée décide le huis-clos, ou si le maire restreint l'accès.

Vous avez raté la réunion ? Pas de panique ! Les comptes-rendus des délibérations sont obligatoirement affichés huit jours après la séance.

LE PRÉFET ASSURE LA SURVEILLANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, CONTRÔLE A POSTERIORI SES DÉCISIONS ET STATUE SUR LEUR LÉGALITÉ. Le trésorier principal de Montfort exerce un contrôle financier. En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissous par décret en conseil des ministres.

ENFIN, LE MAIRE ET SON CONSEIL REPRÉSENTENT LA COMMUNE DANS LES DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX. A propos, savez-vous ce que signifie Sictom, Siams, Siryae, Siterr, Siarnc¹... ? ●

1. Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, Syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure, Syndicat intercommunal de la région d'Yvelines pour l'adduction d'eau, Syndicat intercommunal de transport et d'équipements de la région de Rambouillet, Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Neauphle le Château.

LES ÉLUS LOCAUX VOTENT EUX-MÊME LE MONTANT DE LEUR RÉMUNÉRATION, selon une fourchette imposée par l'État.

Aux Mesnuls, l'indemnité nette mensuelle du maire est de 1085 euros, celle de ses quatre adjoints est de 277,57 euros. Les conseillers municipaux ne sont pas rémunérés.

Le PLU évolue

Une modification du Plan local d'urbanisme des Mesnuls (PLU) est en cours. C'est la deuxième depuis l'adoption de ce document stratégique de planification de l'urbanisme, en 2014. Cette modification ne portera pas atteinte à l'économie générale du document, très protecteur en matière d'environnement : elle ne réduira ni les espaces boisés classés, ni les protections édictées pour préserver la vocation agricole des terres ou la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Les principaux changements :

- dans les dispositions générales, la proportion d'emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite est augmentée, de même que les exigences en termes d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et de stationnement vélo ;
- les activités économiques de proximité ne sont plus interdites dans certaines zones ;
- les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sont assouplies ;
- les règles concernant les clôtures en zones agricoles et naturelles sont complétées pour mieux respecter la biodiversité ;
- dans la zone Ub2 (en sortie des Mesnuls sur la route de Saint Rémy l'Honoré), l'emprise au sol des constructions est augmentée pour assurer une meilleure utilisation du foncier desservi par les réseaux ;
- les conditions de desserte des terrains et d'accès aux voies ouvertes au public sont complétées afin d'améliorer la sécurité routière ;
- les distances de retrait des constructions et des piscines par rapport aux limites des parcelles sont augmentées afin de limiter les problèmes de voisinage ;
- l'insertion paysagère des toitures terrasses est renforcée par l'obligation de les végétaliser ou de les traiter en matériau qualitatif ;
- pour les constructions nouvelles, l'exigence de maintien d'une superficie non imperméabilisée, plantée et engazonnée est augmentée ;
- les nouveaux projets doivent intégrer la notion de paysage, afin de passer d'une logique de protection des seuls paysages remarquables à une logique de protection de tous les paysages.

La procédure de modification a été engagée par l'arrêté municipal du 21 novembre 2019 et sera bientôt soumise à l'approbation du conseil municipal. Le projet a été porté à la connaissance du public qui a pu faire connaître ses observations sur un registre mis à disposition en mairie. L'ensemble des documents figure sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Urbanisme – 2ème modification du PLU ». À noter : en mars 2020, une association locale a introduit auprès du tribunal administratif un recours contentieux contre l'arrêté municipal du 21 novembre 2019. La procédure suit son cours, nous vous tiendrons informés. ●

Les Mesnuls s'engagent pour la transition



Signature du Pacte pour la transition, le 8 juillet, en mairie des Mesnuls.

PHOTO : ML

**Le 8 juillet,
Les Mesnuls ont signé
le Pacte pour
la transition.
Notre village dispose
désormais d'une
« feuille de route »
composée
de 17 engagements,
pour plus d'écologie
et plus
de solidarité.**

La Ligue des droits de l'homme, Noé Conservation, Les Amis de la Terre, Artisans du Monde, Max Havelaar France, le Réseau National des Ressourceries, Emmaüs, France Nature Environnement... Aidées par un comité d'experts et par une large consultation du public, une soixantaine d'organisations ont planché, quelques mois avant les Municipales, sur les 32 mesures constitutives d'un « Pacte pour la transition écologique et citoyenne ».

DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES À TOUTES LES ÉCHELLES

« Face à la crise écologique et climatique et à ses impacts de plus en plus visibles sur nos vies quotidiennes, une transformation est nécessaire, estime Arnaud Schwartz, président du ré-

seau France nature environnement. Bien sûr, de nombreux citoyens s'engagent à leur niveau, mais cela ne suffit pas. Face à l'urgence, les changements doivent être mis en œuvre à toutes les échelles, et notamment à l'échelle des petites communes comme Les Mesnuls. »

Pour devenir officiellement signataire du Pacte, une commune doit s'engager sur un minimum de dix mesures, parmi les trente-deux proposées. D'autre part, l'engagement doit se faire vis-à-vis d'un « collectif citoyen local ». Créée en février, l'association le Montfortois en Transition (le MeT) rassemble une quinzaine d'habitants de Montfort l'Amaury, Saint-Rémy-l'Honoré, Mareil-le-Guyon, La Queue-lez-Yvelines, Grosrouvre, Galluis, de

Bazoches-sur-Guyonne, Les Mesnuls... autour d'un objectif : accompagner les communes et les citoyens vers un mode de vie plus durable. C'est avec elle que nous avons signé. Le champ d'actions du MeT est large : organisation d'ateliers (réparation de vélos, défi « zéro déchets »), création d'Amap, telle celle des Mesnuls, en gestation, d'épiceries participatives, comme l'Epi du Grand Chêne à Grosrouvre, dont l'ouverture est prévue fin septembre et, bien sûr, accompagnement des communes du « bassin de vie » de Montfort l'Amaury dans la transition citoyenne. « *En tant que cosignataires du Pacte*, précise Mélanie Lassus, membre du MeT, *nous accompagnons les communes. Nous voulons être des aides, des pourvoyeurs de solutions.* »

Après le Tremblay-sur-Mauldre et Les Mesnuls, La Queue-lez-Yvelines signera le Pacte avec le MeT en septembre « *La commune de Méré est également intéressée*, précise Christine Barnel, *également membre de l'association. Ces villes et villages formeront bientôt un réseau, elles pourront partager leurs expériences et entraîner d'autres communes à leur suite* », espère-t-elle. ●

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES MESNULS

Les 17 mesures sur lesquelles nous avons choisi de nous engager touchent à la sobriété énergétique et à l'utilisation raisonnée des ressources naturelles (terre, eau...) ; à la promotion d'une nourriture plus locale, plus durable et moins carnée en restauration collective ; à la préservation et à la promotion d'une agriculture paysanne ; à la lutte contre l'étalement urbain, à la préservation des corridors écologiques (trames vertes, bleues et noires), à la lutte contre les gaz à effet de serre et contre l'érosion de la biodiversité, aux transports collectifs et durables, à la place des personnes handicapées et des personnes isolées, à la participation citoyenne et au lien social... Vous pourrez bientôt en prendre connaissance, en ligne, sur le nouveau site Internet de la commune. ●

Les bons côtés du confinement

Sans minimiser les difficultés qu'il a suscité, le confinement a été riche en créativité et en bonnes initiatives. Alors que chacun retourne à ses occupations, faisons le point sur ce qu'il nous a apporté de positif.

LA SOLIDARITÉ

Parce que nous vivions tous la même chose, il était plus aisé pour chacun d'imaginer les difficultés rencontrées par un voisin malade pour aller faire ses courses, par une voisine sans voiture pour aller à la poste... La solidarité a fonctionné comme jamais : covoiturage, fabrique de masques, groupement de courses etc. La mairie avait par ailleurs identifié les personnes qui pouvaient avoir besoin d'aide ou, simplement, envie de parler. L'équipe municipale les a contactées régulièrement, et leur ont proposé leurs services. Et si nous continuions à tendre la main à ceux qui en ont besoin, à les emmener faire leurs courses ou à aller à la poste pour eux ?

LES CIRCUITS COURTS

Question distanciation et protection, la boulangerie et l'épicerie des Mesnuls ont fait le maximum pour prévenir la propagation du COVID 19 : marquage au sol, désinfection, panneaux d'information, port du masque... Nous avons ainsi réappris à consommer près de chez nous. Gardons ces bonnes habitudes !

À la Toque blanche, Robin Philippe a mis en place un service traiteur tous les week-ends. Ce service perdure alors

que le restaurant est désormais rouvert. La carte change chaque semaine, elle est disponible sur place et sur la page Facebook de la Toque Blanche. L'exploitation agricole de la famille Respellier propose trois fois par an sa viande d'agneau, ses chipolatas et ses merguez. Pour commander : scearespeliers@gmail.com Enfin, une Amap (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est en cours de création aux Mesnuls. Elle offrira la possibilité de s'abonner pour soutenir des producteurs et recevoir chaque semaine un panier de « produits locaux et durable ». En accord avec ses engagements dans le cadre du Pacte pour la transition, la mairie met à disposition son adresse email : mairie@lesmesnuls.fr pour les demandes de préinscription.

LES DÉPLACEMENTS DOUX

Nous sommes nombreux à avoir ressorti nos vélos pour aller faire les courses, à avoir arpenté à pied les rues de notre village lors de nos promenades quotidiennes autorisées. Pour permettre à tous de continuer à favoriser ces modes de déplacement, tandis que la Région offre des aides pour l'acquisition d'un vélo électrique (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros>) ou la remise en état d'un vieux vélo (coupdepoucevelo.fr), la mairie étudie le tracé d'une piste cyclable vers Montfort et la gare de Méré, et travaille à sécuriser les déplacements doux dans le village. Surtout, restez prudents ! ●

Bientôt une nouvelle allée des tilleuls

La régénération (abattage et replantation) des tilleuls bicentennaires qui donnaient son caractère à la Grande Rue est programmée à partir de septembre.

L'abattage est une opération douloureuse pour les Mesnulois, mais il permettra de préserver la sécurité de tous, et de retrouver, au fil des ans, cet alignement d'arbres emblématique du village, grâce à la replantation de 142 sujets, jeunes et en pleine santé, dès cet hiver. Pour mieux comprendre les enjeux de ce chantier, nous avons interviewé Didier Méheut, qui en a la charge, au Service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation des voiries.

Pouvez-vous nous décrire les travaux qui auront lieu cet automne ?

DIDIER MÉHEUT : Nous allons abattre 69 tilleuls pour en replanter 142. Ainsi, au fil des ans, cette portion de la Route Départementale 191 retrouvera l'allure qu'elle avait en 1836, période à laquelle elle était la plus majestueuse, selon les archives qui nous servent de référence.



Didier Méheut
PHOTO : ML

Combien mesureront ces jeunes arbres ?

DM : Les premières branches seront situées à deux mètres cinquante au dessus du sol. Ils seront protégés pendant trois ans par des tuteurages et des bornes en bois. Des cheminements piétons protégés seront également aménagés, le long du château et entre les alignements doubles, avec une protection renforcée au niveau du virage de la poterne.

Pourquoi a-t-il fallu si longtemps pour mener à bien cette opération ?

DM : Les premières réflexions datent de 2009, mais il est vrai que la complexité du site, avec un classement au titre de l'environnement, plusieurs propriétaires, publics et privés, concernés, un terrain exigu... n'a pas facilité la mise en œuvre. Aujourd'hui, il est grand temps d'agir.

Ne peut-on laisser ces tilleuls mourir naturellement ?

DM : Ce serait envisageable s'ils étaient en forêt, loin des hommes. Mais de nombreux véhicules passent dessous chaque jour, ainsi que des piétons. Tous les ans, l'allée est expertisée de manière indépendante, afin de prémunir la population contre les risques liés aux chutes de branches. Depuis 2010, 14 sujets ont ainsi dû être abattus, puis neuf en 2018 et trois en 2019, soit 26 arbres en tout.

Cela paraît peu au regard du nombre total.

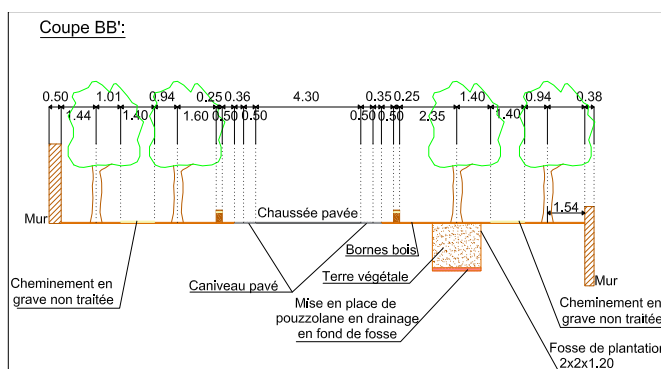
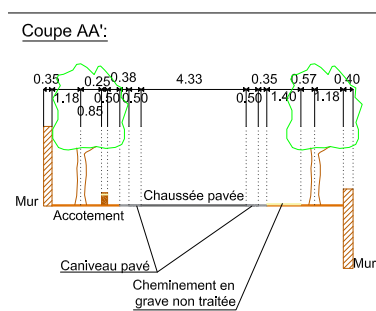
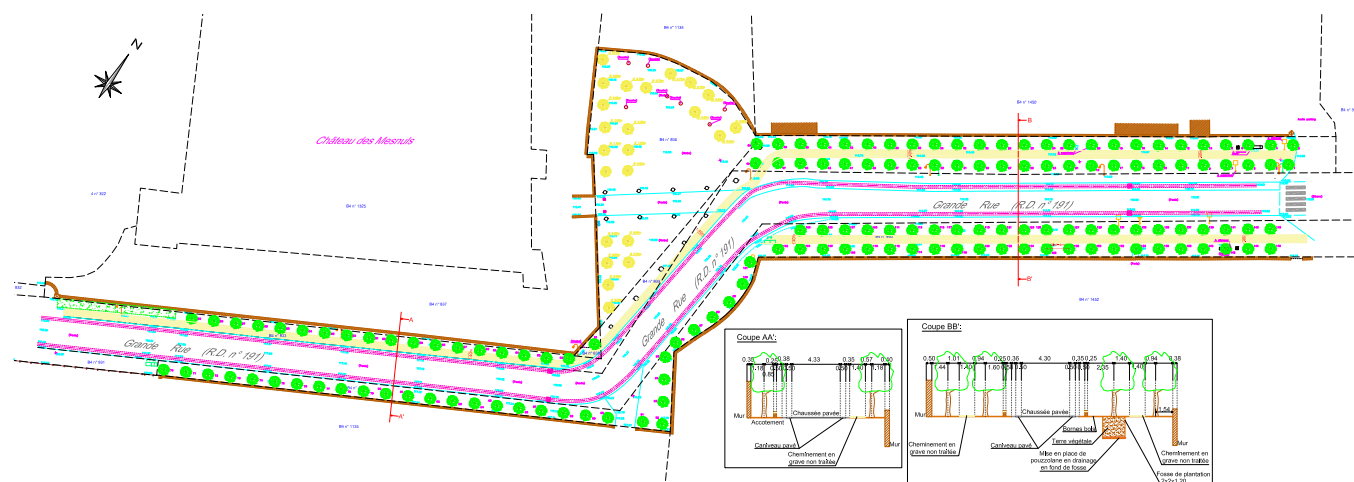
Pourquoi ne pas laisser les autres ?

DM : Il subsiste actuellement 69 tilleuls et 110 souches de sujets abattus : 149 sur des terrains publics, et 30 sur un terrain appartenant au château. Ces soixante-neuf arbres survivants, qui ne semblent pas présenter de danger immédiat, sont en mauvaise condition : branches cassées, champignons, nécroses... Il est probable



L'allée des tilleuls comporte aujourd'hui plus de souches que d'arbres.
PHOTO : ML

LE PROJET



- Les jeunes tilleuls seront replantés (en vert sur le plan ci-dessus) conformément à l'état de l'allée en 1836, sous Louis-Philippe. Plusieurs cheminements piétons sécurisés seront aménagés (en jaune pâle).
- Les trois premières années, les jeunes arbres (hauteur sous les premières branches : 2 mètres 50) seront protégés par des tuteurages et des bornes en bois. Ces équipements seront ensuite retirés, et seules les bornes protégeant le cheminement piéton seront conservées.

© PLAN PROJET CD 78

que leur détérioration conduise à devoir les abattre d'ici cinq, dix ou quinze ans, ce qui dégradera encore le caractère des lieux.

Ces arbres ne sont pourtant pas si vieux !

DM : Les plus anciens ont été plantés aux alentours de 1708. Ils ont donc plus de 300 ans. Exceptionnellement, l'on peut rencontrer dans la nature des tilleuls plus âgés, mais les arbres d'alignement, soumis à des conditions de vie difficiles : sol de médiocre qualité, vibrations des pavés..., vivent rarement plus de deux siècles. Pour ne rien arranger, les tilleuls des Mesnuls ont subi de forts élagages dans les années 1990, ce qui les a affaiblis, favorisant le développement des maladies.

Ne pourrait-on au moins laisser ceux qui sont encore en bonne santé ?

DM : Actuellement, on voit bien que les alignements sont mités, que les arbres sont en mauvais état... Pour une bonne reprise et une croissance optimale des nouveaux sujets, et pour l'harmoni-

**« RÉGÉNÉRER
L'ALLÉE,
C'EST REPARTIR
SUR DE BONNES
BASES »**

DIDIER MÉHEUT

nie générale de l'alignement, il est important de le régénérer dans sa totalité, plutôt que de réintroduire ponctuellement des jeunes sujets en remplacement. Une telle opération a déjà eu lieu sur l'alignement de platanes sur la RD186 au droit de Parly 2. Régénérer l'allée, c'est repartir sur de bonnes bases. Je pense aussi à ceux qui ont planté ces arbres il y a des siècles, et qui ont dû attendre plusieurs dizaines d'années avant que l'allée ne prenne une belle allure. Pourquoi ne serions-nous pas capables de nous montrer patients comme ils l'ont été, pour que les générations futures profitent de la beauté de ce que nous avons planté ? ●

INFO PRATIQUE

Le Département des Yvelines (service des Mobilités) organise une réunion d'information, le 8 septembre, à 20h30, Salle des Fêtes des Mesnuls.

C'EST TOUT VERT

Renouée du Japon : la belle envahisseuse

Vous l'avez peut-être aperçue dans la vallée de La Millière, rue des Essarts ou rue Neuve... Avec ses feuilles triangulaires de la taille d'une main, ses tiges creuses, vertes mouchetées de rouge, et, en fin d'été, ses petites fleurs blanches en épis, la renouée du Japon, *Fallopia japonica*, ne passe pas inaperçu. Mais gardez-vous d'en prendre une bouture pour en orner vos massifs...

Introduite au milieu du XIX^e siècle en Europe à des fins ornementales, mellifères et agricoles, cette plante a rapidement colonisé le nord du continent. Cosmopolite, elle s'accommode de tous les climats, de toutes les natures de sol. Elle pousse même sur les terrains contaminés par les métaux lourds ! Mais ce qu'elle préfère, ce sont les milieux remaniés par l'homme, les espaces ouverts et le bord des cours d'eau.

Si l'on n'intervient pas précocement, elle constitue, après quelques années, des massifs denses avec, pour conséquences, la déstabilisation des berges, des dégâts sur les réseaux souterrains (eau, électricité...) et un appauvrissement de la diversité floristique, donc de la biodiversité en général. La renouée du Japon doit son talent de colonisatrice à trois caractéristiques. La première, c'est la vigueur

de son système racinaire : chacun de ses rhizomes (tiges souterraines vivaces), peut s'allonger de quatre mètres par an, donnant naissance à de nouveaux plants... et à de nouveaux rhizomes. Son aptitude à faire des boutures est également stupéfiante : un seul gramme de tige ou de rhizome peut donner naissance à une plante ! Les roues de véhicules tout-terrain ou les semelles de chaussures peuvent ainsi entraîner sa dispersion. On voit des renouées pousser dans un tas de compost ou de déchets verts, ou dans un jardin après qu'on y ait mis de la terre « neuve », mal tamisée, contenant des rhizomes... Troisième caractéristique : elle est capable d'éliminer la concurrence grâce à son feuillage dense, qui prive de lumière les autres végétaux, et par les composés toxiques qu'elle sécrète, *via* ses racines.

« FATIGUER » LA PLANTE

Une fois que la renouée du Japon est installée, difficile de la déloger. Hors de question, bien sûr, d'utiliser des désherbants chimiques (leur usage est d'ailleurs prohibé à moins de cinq mètres d'un cours d'eau, et la plupart

sont interdits à la vente aux particuliers) : avec ses racines profondes de cinq à dix mètres, la plante y est totalement indifférente...

L'arrachage manuel des rhizomes n'est possible que la première année, avant qu'ils ne deviennent trop longs. Ensuite, on ne peut que « fatiguer » la plante, pour prévenir l'extension des massifs, en la fauchant six à huit fois au cours de la saison de végétation (d'avril à octobre), avec une faux ou une débroussailleuse à lames. La coupe doit être nette, car les morceaux de tiges déchiquetées produisent de nouveaux plants. Le nettoyage des engins doit être effectué après chaque opération, et le transport des déchets de coupe, se faire de manière sécurisée. Il est également important d'intervenir régulièrement, car des coupes trop peu fréquentes, en plus d'augmenter la probabilité de propagation, stimulent la croissance de la plante. Enfin, le pâturage donne des résultats intéressants, à condition de perdurer plusieurs années. La très rustique chèvre des fossés est particulièrement indiquée. N'hésitez pas à partager votre expérience avec nous ! ●



Renouées du Japon dans un pré, vallée de La Millière. PHOTO : ML

CE JOURNAL EST LE VÔTRE. DITES-NOUS CE QUE VOUS AVEZ APPRÉCIÉ, CE QUE VOUS AVEZ MOINS AIMÉ, FAITES-NOUS PART DE VOS SUGGESTIONS...

TROP DE PAPIER DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES ? VOUS PRÉFÉRERIEZ RECEVOIR LES PUBLICATIONS DE LA MAIRIE DANS VOTRE BOÎTE MAIL ? DITES-LE NOUS ! CONTACT : MAIRIE@LESMESNULS.FR

